

demeurer dans une maison de deux chambres. La rançon de telles conditions est énorme sur le plan social. La pénurie de logements et les mauvaises conditions de vie engendrent la mauvaise santé. Les enfants qui vivent dans des logis encombrés sont incapables de dormir et abandonnent l'école.

Le surpeuplement des logements entraîne maladies mentales, disputes familiales, et les maris préfèrent aller à la taverne après le travail plutôt que de rentrer dans un logement surpeuplé. C'est pourquoi je dis que les conditions sont désastreuses dans plusieurs parties des territoires du Nord-Ouest et que le gouvernement devrait s'en occuper.

Que devons-nous faire? D'abord, il faut poser le problème et envisager des solutions en fonction de la situation géographique. Le climat des territoires du Nord-Ouest est rude, il y fait très froid. On pourrait penser qu'après 100 ans de gouvernement, les résultats de bonnes politiques du logement sont évidents dans les territoires, mais ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas de bonnes politiques. C'est pourquoi il faut considérer le problème du logement dans le Nord en fonction du contexte septentrional et que l'administration, qu'elle soit fédérale ou territoriale, écoute les gens du Nord. Ils connaissent bien le problème, et la solution.

On a souvent proposé de construire des maisons de bois rond dans certaines parties des territoires. Il y a de grandes quantités de bois tout le long de la vallée du Mackenzie et il y a de grandes possibilités de construire des maisons de bois rond dans la région du Grand lac de l'Esclave. Nous pouvons faire transporter le bois dans les agglomérations du Nord qui ne peuvent se le procurer. J'ai examiné beaucoup de maisons de bois rond qui ont été construites dans les agglomérations septentrionales dans les années 20 et 30. On y vit encore aujourd'hui. Elles sont presque en aussi bon état que lorsqu'elles ont été construites dans les années 1920 ou 1930.

● (2040)

Les maisons de bois rond sont la solution pour bon nombre de ces collectivités dans le district de Mackenzie. Elles répondent très bien aux besoins de ceux qui y vivent. Le coût d'entretien est minime par rapport à celui d'une maison à charpente. Ces maisons résistent à l'épreuve du temps. Elles sont très faciles à chauffer par rapport aux maisons à charpente qu'on expédie dans cette partie du pays. On a certes grand besoin de ce genre de logement. Le matériel et la main-d'œuvre sont disponibles à bon marché.

Pour les gens du Nord, le simple bon sens dit que les maisons de bois rond sont une solution partielle au problème du logement, du moins dans l'Ouest de l'Arctique. En mettant à profit la main-d'œuvre et le matériel qui sont sur place, elles répondraient aux besoins locaux.

J'aimerais traiter d'un autre programme en vigueur à l'heure actuelle. Le gouvernement actuel attend de pouvoir passer un contrat de 50 ou 60 maisons avant de les faire construire dans le Sud par des entrepreneurs du Sud et les expédier dans le Nord. Il arrive parfois des situations embarrassantes: par exemple, on décharge les murs dans une localité et les toits dans une autre. C'est arrivé plus d'une fois. Tant que durera ce programme, nous aurons ce genre de problème.

Les entrepreneurs locaux n'ont pas la chance de présenter des soumissions parce qu'il s'agit de gros contrats. J'estime qu'on devrait donner à l'entrepreneur du Nord toutes les chances de construire dans les localités où on a

L'habitation—Loi

besoin de 5, 10 ou 15 maisons. On emploierait la main-d'œuvre locale, et l'argent de ces programmes profiterait aux gens du Nord.

A mon avis, c'est l'une des propositions les plus importantes qu'on ait faite en matière de logement. Elle a été faite bien des fois, mais on ne l'a jamais étudiée sérieusement. Le ministre chargé de l'habitation devrait l'examiner de nouveau. Il est bien évident que la Société du logement des Territoires et la Société centrale d'hypothèques et de logement semblent ne pas avoir de politique définie.

Le Conseil des autochtones du Canada voudrait qu'on applique un certain article de la loi nationale sur l'habitation. Il s'agit de l'article 40 qui permet aux autochtones de participer à l'achat de leur propre logement par l'entremise de la société. Cet article exige la signature d'un accord de territoire fédéral-provincial. Selon cet accord, le gouvernement fédéral assume 75 p. 100 des frais et l'administration provinciale ou territoriale assume le reste. Depuis que l'ancien ministre a annoncé cette disposition il y a dix mois, il y a eu certaines réalisations, mais pas assez. Le gouvernement fédéral a signé des accords avec les territoires du Nord-Ouest, le Yukon, l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Mais c'est autre chose qu'a demandée le Conseil des autochtones du Canada.

J'ai essayé de donner une idée des conditions de vie dans les territoires du Nord-Ouest. J'ai fait certaines propositions. A mon avis, il importe avant tout d'obtenir des solutions à ces problèmes. On devrait écouter très attentivement ce que disent les gens du Nord. On devrait leur fournir certaines ressources. Qu'on leur donne une politique de base et ils feront le reste. S'il faut laisser tomber la Société de logement des territoires en faveur de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ils le feront. Plus tôt le gouvernement agira, mieux cela vaudra. Voilà ce que j'avais à dire.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Madame l'Orateur, je regrette que le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) soit sorti car j'aimerais répondre à quelques questions qu'il a si bien soulevées. Il n'a peut-être pas été très exact, mais il a été très éloquent.

Le député a déclaré que le gouvernement fédéral était responsable du prix élevé des terrains et de la construction. Si le député avait été un rien plus honnête, il aurait déclaré que, dans certaines provinces, le prix élevé des terrains était dû à un manque de prévoyance. Le manque de terrains viabilisés est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les terrains coûtent si cher au Canada. Je pense que c'est le cas pour l'Ontario et pour la Colombie-Britannique.

Faute de planification de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique à cause du blocage concernant les terrains, le nombre de terrains disponibles a diminué. La loi sur le blocage des terrains a doublé ou triplé la valeur des lots existants. Je ne vois pas en quoi la politique du gouvernement fédéral peut avoir des répercussions sur les lois provinciales.

J'aimerais avoir la liberté de mouvement du député de Hamilton-Ouest qui cite des extraits de journaux et critique les problèmes que nous connaissons dans une conjoncture économique très difficile. La conjoncture est très délicate, quel que soit le parti politique au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Anderson: Ceux qui croient que les problèmes que nous connaissons au Canada n'existent pas dans les autres